

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 2327

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 11 MARS 1899

Chez les Travailleurs Intellectuels

Nouvelles :

La *Revue Thomiste* va bientôt entrer dans la septième année de son existence. Ce périodique qui a pour sous-titre : *Questions du temps présent* et qui est rédigé par des Dominicains, avec la collaboration de quelques savants laïques, est particulièrement recommandable. On y étudie, à la lumière de la philosophie et de la théologie de saint Thomas, les plus importants problèmes dont la solution préoccupe nos contemporains.

La *Revue Thomiste* paraît tous les deux mois, par livraisons d'au moins 128 pages grand in-8, et forme chaque année un volume d'environ 800 pages. Ses bureaux sont au No. 222 du faubourg Saint-Honoré, à Paris. Prix de l'abonnement pour le Canada : 14 francs. On peut encore se procurer la collection complète de cette très intéressante revue dont les dépositaires canadiens sont MM. Granger frères, libraires, à Montréal, 1699 rue Notre-Dame.

Paru en janvier dernier, à l'abbaye de Maredsous, en Belgique, le premier fascicule d'une nouvelle revue mensuelle : *Le Messager de Saint Benoît*.

Mosher's Magazine, est le titre que porte, depuis le mois de novembre 1898, le périodique ci-devant connu sous le nom de *Catholic Reading Circles Review*.

Mosher's Magazine, qui paraît tous les mois, est l'organe officiel de la *Catholic Summer School of America* et de la *Reading Circle Union*.

Abonnement : \$2 par année. Adresse : Warren E. Mosher, à Youngstown, Ohio.

Le R. P. Didon, O. P., est allé, tout dernièrement, en Angleterre, pour y étudier sur place l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur. Il a visité l'école d'Eton et celle de Harrow, ainsi que les universités d'Oxford, de Cambridge et d'Edimbourg.

Une chaire d'histoire de la théologie vient d'être fondée à l'Institut catholique de Toulouse.

Professeur titulaire : M. l'abbé L. Couture.

L'Université Columbia, de New

York, a récemment acheté d'un libraire de Leipzig une collection d'environ mille brochures sur la Révolution Française. On y trouve des pétitions et documents adressés à l'Assemblée Nationale, plusieurs décrets de cette Assemblée, des rapports de ses comités, des discours de Mirabeau, de l'abbé Siéyès, etc.

A l'Université Harvard il existe un fonds de retraite pour les professeurs qui ont donné à cette institution vingt années de service. Ce fonds de pension s'élève actuellement à \$340,000. Le montant que peut toucher chaque bénéficiaire ne doit pas dépasser les deux-tiers des appointements qu'il recevait auparavant.

Du dernier *Annuaire* de l'Université de Louvain il appert que 1756 étudiants ont, durant l'année académique 1897-98, suivi les cours de cette grande institution.

A Louvain on prépare la jeunesse non seulement pour le sacerdoce et les professions libérales, mais aussi pour les carrières industrielles et agricole. Il y avait l'an dernier 154 élèves autour de la chaire d'agriculture et 279 dans les diverses classes d'enseignement technique.

Le 18 janvier une commission parlementaire a commencé, à Paris, une grande enquête sur la situation de l'enseignement secondaire et les améliorations qui pourraient y être apportées.

Un questionnaire méthodiquement préparé avait été adressé d'avance aux personnes qui devaient être appelées à donner leur opinion sur la valeur des programmes et l'efficacité des méthodes d'enseignement en usage dans les collèges et lycées français.

Les points sur lesquels on sollicite des renseignements et des observations sont les suivants :

1. — Statistique de l'enseignement secondaire.
2. — Régime des lycées et collèges.
3. — Education.
4. — Organisation de l'enseignement.
5. — Baccalauréat et examens.
6. — Inspections générales.— Bourses d'études.

En ce qui concerne l'éducation, l'organisation de l'enseignement, le baccalauréat et les examens, le questionnaire est conçu en ces termes :

EDUCATION

Régime de l'internat.
Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation ?

Situation des répétiteurs.
Est-il possible de leur donner une

participation plus effective à l'instruction et à l'éducation ?

De l'éducation physique.
De la liberté et de la responsabilité.
— Régime des grands élèves.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Quelles mesures pourraient être prises pour mieux assurer la préparation des professeurs, au point de vue professionnel ?

Concours d'agrégation. Utilité d'un stage dans les Universités.

A : Enseignement classique

Doit-il être étendu ou restreint ? Dans quelle mesure ?

Quelle doit-être la durée normale des études ?

Les programmes ne sont-ils pas surchargés ?

Sur quoi devraient porter les allègements ?

Ne pourrait-on rendre facultatifs certains enseignements, tels que celui du grec, etc. ?

Dans quelle mesure les programmes devraient-ils être adaptés aux conditions locales ? Part d'initiative à laisser aux professeurs et aux conseils établis auprès de chaque maison.

D : Enseignement moderne

Y a-t-il lieu de le développer ?

Quelle doit être la durée normale des études ?

Les programmes appellent-ils des modifications ?

Que pense-t-on de l'uniformité des cadres et des programmes.

Résultats qu'a donnés, jusqu'à ce jour, l'enseignement moderne.

A quelles professions se destinent les élèves qui le suivent ? Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.

Le personnel enseignant doit-il être distinct du personnel de l'enseignement classique ?

Comment doit-il être recruté ?

C : Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.

Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire ?

Devrait-on préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne ?

Devrait-on modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne ?

Statistique de l'enseignement professionnel. — Résultats obtenus.

De la concurrence que les écoles professionnelles font aux lycées et aux collèges.

Dans quelle mesure l'enseignement professionnel peut-il être donné dans les lycées et les collèges ?

D : Etudes des langues vivantes et du dessin.

Serait-il possible de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère pratique en organisant des séjours à l'étranger ?

Appropriation de l'enseignement des langues aux conditions locales.

Valeur de l'enseignement actuel du dessin ; réformes à y apporter.

BACCALAURÉAT ET EXAMENS

Peut-on supprimer le baccalauréat ? De la substitution au baccalauréat de certificats d'études et d'examens de passage et de sortie.

Le régime des examens peut-il être modifié ?

Le diplôme de l'enseignement moderne doit-il donner accès à la Faculté de Droit et à la Faculté de Médecine ?

Ne conviendrait-il pas que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales fussent établis avec le concours de l'Université ?

Les témoignages sont sténographiés et seront publiés *in extenso*.

Ont été entendus devant les commissaires enquêteurs :

MM. Gréard, Berthelot, Wallon, Lavis, Boissier, Bréal, Paris, G. Monod, Combes, Perrot, Paul Leroy-Beaulieu, Chailley-Bert, Garsonnet, Glasson, Lyon-Caen, Foncin, Brouardel, Bérard, Bertrand, Brunot, Croiset, Seignobos, Ravaisson, Ernest Dupuy, Séailles, Rambaud, etc.

On a invité les fonctionnaires de l'enseignement secondaire officiel à exprimer leur avis par écrit, mais les directeurs et professeurs des collèges et lycées catholiques paraissent être complètement ignorés.

En face de cette exclusion systématique, la *Société générale d'Education et d'Enseignement* composée de vaillants catholiques, a entrepris de recueillir les opinions des représentants de l'enseignement libre.

Le compte-rendu de cette enquête faite parallèlement à celle de la commission parlementaire sera publié au *Bulletin* de la Société.

Opinions :

Le suicide. — Le prétendu droit au suicide, proclamé aux États-Unis par le citoyen Ingersoll, vient d'être affirmé en police correctionnelle par un magistrat de New York.

Appelé à se prononcer sur le cas d'un jeune homme qui avait tenté de mettre fin à ses jours, l'hypochondriaque président du tribunal se serait, d'après le *Times-Herald*, de Chicago, exprimé comme suit :

" Cette affaire est une triste affaire, mais je crois au suicide et je pense que chacun a le droit de s'en aller lorsqu'il ne lui reste rien à attendre de ce monde. "

On ajoute que ce désespérant magistrat est une créature de Tammany.

L'esprit de Seignobos. — M. Charles Seignobos, professeur d'histoire à l'Université de Paris, vient de donner la mesure exacte de son esprit, en déclarant que le clergé français n'est rien moins qu'imbécile.

Interrogé par un journaliste parisien, le prétentieux pion s'est exprimé en ces termes :

“ Je commence par vous dire que je suis loin d'être aussi effrayé que certains de mes amis, lorsque j'envisage la puissance cléricale. L'étude historique de notre pays montre la force du clergé, et une chose me frappe surtout, à voir ce clergé si fort, disposant de moyens d'action si considérables, une chose, dis-je, me frappe, c'est que ce clergé ne soit pas plus puissant qu'il n'est. On vante beaucoup son savoir-faire, son intelligence, son aptitude à s'infiltrer partout, moi je le crois imbécile, inintelligent, incapable d'utiliser, comme il le pourrait, les moyens dont il dispose ; et c'est tant mieux, car, nonobstant ses défauts et ses faiblesses, il reste encore à craindre ”.

On voit que le professeur d'histoire n'est pas tout à fait sans appréhension.

Son inquiétude s'accroît dans la phrase suivante :

“ Il est nécessaire de comprendre que le cléricisme est un fléau qui doit être combattu sans relâche sous peine de le voir réapparaître plus puissant que jamais ”.

Comment un savant universitaire peut-il avoir une aussi grande peur d'un “ clergé imbécile et incapable d'utiliser les moyens dont il dispose ? ”

Etudes :

QUESTIONS RELIGIEUSES

M. l'abbé H. Moureau, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Lille, a réuni en brochure la série d'articles qu'il avait publiés, l'an dernier, dans la *Revue des Etudes Ecclésiastiques*, sur la nouvelle législation de l'Index. On trouvera là un exposé lucide des principes catholiques en matière de prohibition et de censure des livres. Prix : 1 fr. chez Bergès, à Lille.

De son côté, le R. P. Vermeersch, S. J., professeur de théologie à l'Université de Louvain, vient d'ajouter un supplément à son travail *De prohibition et censurâ librorum*. Le tout constitue un petit volume de 122 pages in-12. prix : 1 fr 20, chez Desclée, LeFebvre & Cie, à Tournai.

Ceux qui possèdent la première édition peuvent la compléter en achetant le supplément qui se vend, séparément, 50 centimes.

J. F. D.

Les toasts au Japon

Les Japonais ont la bonne habitude de faire leurs discours avant les banquets, et non après. Cette mesure porte les orateurs à être brefs, et leurs paroles fournissent des sujets de conversation pendant le repas qui suit.

Voilà une coutume que les nations “ civilisées ” devraient bien adopter.

LA VRAIE REPONSE

On trouve assez souvent dans les journaux protestants cet argument en faveur de l'hérésie moderne : Voyez les pays protestants, combien ils l'emportent sur les pays catholiques par la richesse, la prospérité matérielle, le progrès !

Le *Tablet*, de Londres, cité par le *Catholic News*, de New York, dans son numéro du 22 février, consacre à ce sujet un article fort intéressant que nous croyons devoir résumer. En voici la substance :

“ De toutes les façons singulières de rechercher quelle est la vraie religion, la plus singulière peut-être est celle qui voudrait la trouver dans la religion des peuples les plus riches. Les Ecritures, il est vrai, contiennent une promesse remarquable de prospérité matérielle en récompense de services et de culte ; mais cette promesse a été faite par le démon. C'est Satan qui, indiquant tous les royaumes de la terre et leurs *hinterlands*, a dit : “ Toutes ces choses, je vous les donnerai si, vous prosternant, vous m'adorez ”. On aurait pu supposer que ceux qui prennent la Bible pour leur règle de foi éprouveraient quelque inquiétude en comparant les monceaux de richesses entassées par le peuple anglais avec les promesses que l'Evangile fait aux pauvres. Mais, comme peuple, nous avons amassé des trésors sur la terre, ajouté des maisons aux maisons, des champs aux champs, et, loin de redouter les avertissements de l'Ecriture, nous envisageons les résultats obtenus avec complaisance, et nous en tirons la conclusion que la pléthore d'argent est un des signes auxquels on reconnaît l'Eglise du Christ.

“ Cette prétention que les peuples prospères doivent nécessairement être spécialement agréables au Tout-Puissant, et que la religion des nations riches et entreprenantes doit être sous la protection de la Divinité, se manifeste souvent en public et devient l'un des arguments favoris des protestants dans leurs controverses avec les catholiques.

“ Personne, pourtant, ne songerait à voir dans la prospérité matérielle d'un individu la preuve de sa sainteté. Même lorsque M. Hooley était à l'apogée de sa renommée, personne ne tirait un argument en faveur de l'anglicanisme du fait que ce financier éminent était membre de cette église et faisait de riches cadeaux à ses cathédrales.

“ La faculté de réussir dans le monde et le talent d'amasser des richesses sont prisés aujourd'hui d'une façon extravagante ; mais même l'homme le plus mondain, le plus encreuté dans le *tant pour cent* ne prendrait pas ces qualités pour des marques de sainteté.

“ Et, cependant, on trouve à propos de faire remarquer que la riche Angleterre est protestante, tandis que l'Espagne, pauvre, est restée catholique.

“ Quelquefois on généralise l'argument, et l'on dit que les peuples stationnaires ou mourants sont catholiques, tandis que les peuples qui progressent sont protestants. On compare avec orgueil la France, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et les républiques de l'Amérique du Sud à l'Angleterre, à

l'Allemagne et aux Etats-Unis. Ces derniers pays sont si manifestement supérieurs dans le commerce qu'il devient inutile d'apporter d'autres arguments en faveur des religions qui y dominent...

“ Cette comparaison a le tort d'ignorer entièrement la Russie qui recule sans cesse ses frontières. La prophétie de Napoléon, que le continent entier obéirait au cosaque, est plus vraisemblable aujourd'hui que le jour où elle a été prononcée.

“ D'après la théorie que la prospérité et la puissance sont des signes de la vraie religion, l'Eglise grecque schismatique aurait le droit de prétendre à ce titre.

“ Puis, certaines puissances protestantes, qui jouaient autrefois un grand rôle dans le monde, sont aujourd'hui oubliées. La Suède, par exemple, était jadis presque l'arbitre de l'Europe ; et, cependant, son protestantisme très orthodoxe ne l'a pas empêchée de tomber au rang de la Grèce. La Hollande protestante, qui autrefois avait de si belles possessions coloniales, est-elle aujourd'hui dans une meilleure position que le Portugal ?

“ La théorie de la prospérité comme signe de la vraie religion laisse donc quelque chose à désirer dans le présent ; elle devient absolument comique si nous l'examinons à la lumière de l'histoire.

“ Imaginez les Israélites en face de Pharaon et sommés d'appliquer à leur foi religieuse la pierre de touche de la prospérité nationale ! Qu'est-ce que Moïse aurait pu invoquer en face du pouvoir et de la magnifique civilisation de l'Egypte ?

“ Si la richesse et la puissance et tout ce qui constitue un gouvernement fort indiquent que les nations qui les possèdent possèdent aussi la vraie religion, que faut-il penser de l'empire romain ? Est-ce que les chrétiens du second et du troisième siècle auraient pu opposer leur prospérité matérielle à la prospérité de Rome ?

“ Si la théorie que la vraie religion est la religion des peuples puissants et prospères, il faudrait supposer que Dieu favorise, tantôt une forme de religion, tantôt une autre.

“ Lorsque l'Espagne, au seizième siècle, commandait aux deux hémisphères, c'était, d'après cette théorie, la religion catholique qui était la vraie religion !

“ Une théorie qui donne des résultats aussi contradictoires laisse évidemment à désirer.

“ Mais, au moins, admettra-t-on que le protestantisme aide les nations à surpasser les nations rivales, à les vaincre dans les compétitions internationales. Ce n'est pas tout à fait la même chose que de prétendre que le protestantisme représente la vraie religion du Christ. Mais examinons cette prétention de plus près.

“ D'abord, lorsque l'Angleterre était encore catholique elle avait déjà accompli quelque chose. Ainsi ses institutions politiques, la *Magna Charta*, ses grandes universités, ses magnifiques cathédrales, tout cela et bien d'autres choses, datent du temps où elle était catholique.

“ Mais la prospérité commerciale de l'Angleterre lui est venue depuis

qu'elle a abandonné l'Eglise catholique, et l'on nous demande naïvement d'admettre le faux axiome : *post hoc propter hoc*. Telle chose est arrivée après telle autre chose, donc elle en découle.

“ On peut facilement démontrer qu'il n'y a aucun rapport entre le protestantisme de l'Angleterre et sa suprématie commerciale actuelle.

“ Un pays est important au point de vue de l'industrie selon les forces mécaniques dont il dispose ; et ici, en Angleterre, des gisements incomparables de houille, à côté de gisements inépuisables de fer, ont donné à notre peuple des avantages qui lui ont permis de contrôler les marchés du monde. Si le pouvoir mécanique du pays avait été limité à la main d'œuvre ou au pouvoir moteur que peuvent fournir des animaux, est-ce que tout le protestantisme imaginable aurait pu faire de l'Angleterre le centre industriel du monde ?

“ Dans de grandes étendues du nord de l'Afrique, le combustible ordinaire est le fumier séché des chameaux. Dans beaucoup d'endroits de l'Asie, on se sert du fumier des ânes sauvages. Supposons qu'il n'y eût pas existé de houille en ce pays, et que nos machines n'eussent pas eu d'autre pouvoir moteur que celui qu'on pourrait obtenir en brûlant du fumier desséché, quelle serait aujourd'hui la position commerciale de l'Angleterre ?

“ Supposons que l'Irlande eût possédé de riches gisements de houille, et que le combustible national de l'Angleterre eût été une tourbe limoneuse, croit-on sérieusement que la position industrielle des deux pays ne serait pas le contraire de ce qu'elle est ?

“ La relation entre le paupérisme de l'Angleterre et le protestantisme est beaucoup plus facile à établir que le rapport entre les diverses croyances du pays et son importance industrielle.”

Tout en reconnaissant la force de l'argumentation de notre confrère londonien, nous serions prêt à faire un pas de plus, et à admettre que, toutes choses égales d'ailleurs, les pays protestants, ou plutôt non catholiques, ont, règle générale, marché plus vite dans la voie de ce qu'on appelle le progrès moderne que les pays dont les populations sont restées attachées à la foi catholique. Leur commerce est plus florissant, leurs industries sont plus développées, leurs chemins de fer, leurs usines sont mieux outillées, leurs institutions financières sont plus puissantes. Et cela indépendamment de toute question de combustible et de pouvoir moteur.

Il nous paraît inutile de le nier.

Nous irons plus loin encore ; et nous admettrons volontiers que ce fait incontestable n'est pas une simple coïncidence, mais que les peuples protestants sont plus prospères que les peuples catholiques *parce* qu'ils sont protestants ; que les peuples catholiques sont moins prospères que les peuples protestants *parce* qu'ils sont catholiques.

Et cela se comprend facilement, si l'on veut bien y réfléchir un instant.

Le catholique, s'il est pénétré de la vérité de sa religion, s'il croit à l'enseignement de l'Eglise, s'il médite quel-

que peu sur la vanité des choses d'ici-bas et sur le bonheur de la vie future, le vrai catholique, en un mot, ne pourra pas avoir, dans la poursuite de l'acquisition de la fortune, cette ardeur fébrile qu'y mettra son voisin moins préoccupé que lui des choses spirituelles.

Sans doute, le bon catholique ne négligera pas entièrement les affaires matérielles ; car il sait que Dieu l'a mis sur la terre pour travailler, pour lutter contre la nature et la dompter. Mais son âpreté au gain sera toujours tempérée par la pensée de son salut éternel. Même au plus fort de la lutte pour la vie, il entendra ces paroles de Notre Seigneur résonner à ses oreilles : "A quoi servira-t-il à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?" Il les entendra, et elles serviront de frein salutaire à son ambition.

Le protestantisme, surtout le protestantisme moderne, n'est rien autre chose, en dernière analyse, qu'un affaiblissement de l'esprit de foi, qu'un obscurcissement de la vue de l'âme sur le monde à venir. Le protestant, ou plutôt le non catholique, est moins préoccupé que le catholique des affaires de l'autre vie. Par conséquent, il concentre plus facilement toutes ses facultés et toute son énergie sur un seul point : l'acquisition de la richesse matérielle, des honneurs, de la puissance matérielle. Et pourvu qu'il ait conservé certaines vertus naturelles il réussira toujours, plus ou moins, à atteindre son but unique : la prospérité, le bien-être ici-bas.

Nous prétendons donc que le protestantisme, que le libéralisme, que le maçonisme, que toutes les erreurs modernes, en détournant la pensée de l'homme des biens impérissables du ciel, tendent nécessairement à développer davantage la prospérité matérielle. Tandis que la religion catholique, en rappelant sans cesse à l'homme qu'il n'est ici-bas qu'un pèlerin, un exilé ; que sa demeure permanente n'est pas sur cette terre mais là-haut ; la religion catholique, disons-nous, bien qu'elle ne s'oppose pas à l'acquisition d'un bien-être matériel raisonnable, relègue au second plan les affaires de ce monde, la poursuite de la richesse, des honneurs et de la puissance matérielle.

Il n'y a donc rien qui doive nous étonner ou nous attrister dans la prospérité matérielle supérieure des pays non catholiques ; et la vraie manière de répondre à ceux qui célèbrent bruyamment cette prospérité purement matérielle, n'est pas tant de contester leurs assertions et leurs chiffres, que de leur répéter cette parole du Christ : *Vae divitibus, malheur aux riches !*

L'absence de cette prospérité matérielle effrénée au sein des peuples vraiment catholiques est une preuve que la religion qu'ils professent a réellement pour auteur le Dieu qui est né dans une étable.

Mort du Dr L.-J. Martel

Nous regrettons d'apprendre la mort du Dr L.-J. Martel, de Lewiston, Maine. Le Dr Martel, né à Saint-Hyacinthe en 1851, était l'un de nos compatriotes les plus distingués de la Nouvelle Angleterre.

UN DERNIER MOT

Au Manitoba

Le *Manitoba* du 1er mars nous apporte la troisième et dernière section de sa réponse à notre article du 4 février : en tout environ 10 colonnes.

Il est bien entendu que nous ne nous proposons pas de parcourir de nouveau, à la suite de notre confrère, tout le champ de la discussion. Ceux que cette polémique intéresse peuvent relire notre article du 4 février, puis se procurer les numéros du *Manitoba* en date du 15 et du 22 février, ainsi que celui du 1er mars, et, lecture faite, ils diront si nos amis de là-bas nous ont réellement refuté, ou si notre écrit resté, en somme, intact.

Nous voulons seulement toucher, en passant, à quelques points.

D'abord, le *Manitoba*, dans son premier article, nous reproche notre manque de bonne humeur. "Le rôle de bon soldat, dit-il, de camarade gai dans les rangs, brave au combat, secourable aux faiblesses des uns, sensible aux misères des autres, ne convient pas à la *Vérité*. C'est un grand justicier. On dirait une cour martiale siégeant en permanence, en plein air, en face de l'ennemi, et livrant au sabre tout un régiment parce que les hommes ne sont pas tous partis du pied gauche, une sorte de Vieux de la Montagne, devant qui nul ne peut trouver grâce." Voilà la *Vérité*, d'après le *Manitoba* !

Nous avons un vague souvenir d'avoir déjà lu des objurgations semblables à notre adresse et à l'adresse d'autres journalistes. Ce n'est pas absolument original, mais c'est toujours amusant d'entendre ces métaphores homériques : exterminer, livrer au sabre, etc., quand il ne s'agit, après tout, que d'une polémique tout à fait ordinaire.

Mais ce qui est plus plaisant encore, c'est d'entendre le *Manitoba* nous prêcher la douceur, l'union et la bonne humeur en émaillant sa prose d'expressions comme celles-ci : "pédantisme", "amour-propre", "pointilleux confrère", "sermonneur", "instincts déloyaux et mesquins", "substituant le pathos à la saine raison", "malveillance", "procédés incorrects, résultat de l'inconscience ou du parti-pris qui abonde dans la *Vérité*", "procédé déloyal", "manque de droiture ou manque de jugement," etc.

Voilà comment le *Manitoba* s'applique à éviter "les heurts inutiles, blessants, avec des reflets (sic !) de calomnie". Nous soumettons respectueusement que si l'on lui répondait sur le même ton les "heurts" de ce genre se multiplieraient outre mesure.

Quant au fond du débat, nous n'avons pas à y revenir. Nous trouvons la position des conservateurs catholiques de Manitoba singulière. Nous avons dit pourquoi. Le *Manitoba* la trouve absolument correcte et cherche à faire partager sa manière de voir au public. S'il y réussit, tant mieux pour lui. Encore une fois, nous invitons ceux de nos lecteurs qui ont quelques doutes sur ce point à lire les trois articles que

notre confrère consacre à ce sujet.

Le *Manitoba* admire, sans réserve, la conduite et l'attitude de sir Mackenzie Bowell et de sir Charles Tupper. Et il nous accuse de *parti-pris* parce que nous ne partageons pas son admiration.

Sur ce point ne serait-il pas possible d'arriver à un *modus vivendi* ? Nous garderons en paix chacun notre manière de voir sur la conduite politique de ces deux hommes. Puis, que notre confrère reconnaisse que l'admiration ne s'impose pas et, de notre côté, nous ne ferons plus aucune tentative de convaincre notre trop sensible ami que sa confiance en ces messieurs est mal placée. Nous ne chercherons même pas à lui enlever les illusions qu'il peut avoir encore sur le compte de M. Hugh John Macdonald. Voyons, est-ce entendu ?

Le seul aspect vraiment important de ce débat, c'est la conduite du *Manitoba* à l'égard de l'honorable M. Angers.

Nous avons accusé notre confrère d'avoir tronqué malhonnêtement les paroles prononcées par M. Angers au sénat, en juillet 1895, de façon à faire prendre à cet homme politique clairvoyant une attitude qu'il n'a pas prise. A cela notre confrère répond :

"Nous n'avons d'aucune façon cherché à rendre M. Angers responsable de ce délai. Nous n'avons pas dit, ni cherché à faire croire que M. Angers aurait consenti à remettre la législation réparatrice au mois de janvier. Quand la *Vérité* chante que c'est l'attitude que nous avons prise, elle lance une note criarde et fautive. Nous n'avons pas touché ce point. Nous n'avons pas discuté l'opportunité d'une session à l'automne ou au mois de janvier. Nous avons tout simplement dit que M. Angers aurait consenti à ne pas procéder à cette session de 1895. Et pour le dire nous nous sommes servis de ses propres expressions. Nous n'avons pas rattaché ce propos à l'idée d'un compromis.

"Si nous avions discuté tous ces points, il eût fallu, en effet, citer tout le paragraphe que la *Vérité* nous accuse à tort d'avoir tronqué — tronqué malhonnêtement, car, en dehors de la *Vérité*, il n'y a pas de loyauté, c'est entendu. Mais du moment que nous n'entrons pas sur ce terrain, il n'était point utile, encore moins nécessaire, de prolonger notre citation au-delà du terme où nous l'avons coupée. Les éclats de voix poussés à ce sujet par la *Vérité* se perdent donc dans les airs.

"Nous avons mis M. Angers en cause uniquement pour indiquer qu'à ce moment l'absolu ne s'imposait pas tellement qu'il n'y eût dans les esprits quelque perplexité. Il ne paraissait pas essentiel à tout le monde, pas même à M. Angers, qu'il fallût procéder à cette session. C'est tout ce que nous avons voulu présenter au jugement de nos lecteurs.

"Nous aurions pu insister davantage et dire que non seulement il ne paraissait pas essentiel à M. Angers de procéder à la session de 1895, mais qu'il a concouru dans les raisons qui donnaient le gouvernement pour un délai. Ces raisons sont "le peu de temps écoulé depuis la réception de la réponse de la législature manitobaine," et "la nature compliquée de la législation requise."

"La durée de l'ajournement est une autre question. Devait-on reprendre la législation en automne, ou à janvier 1896 ?"

C'est très long et très entortillé ; mais, enfin, voilà ce que le *Manitoba* dit pour se défendre, sur ce chapitre.

Mettons maintenant de nouveau sous les yeux de nos lecteurs ce que le *Manitoba* a dit, à ce propos, dans son article du 11 janvier :

"Sir McKenzie Bowell n'a pas marché

en 1895. Et si l'on en a éprouvé quelque part des regrets, c'est ici. Mais alors, ce délai ne paraissait pas si fatal à tout le monde, pas même à M. Angers.

"Celui-ci a bien dit : marchez, car vous ne savez pas si vous le pourrez plus tard ! Ce qui n'est déjà pas si affirmatif que ce que la *Vérité* lui fait dire. Mais il a dit autre chose aussi.

"Dans ses explications au sénat, M. Angers a déclaré que "vu l'état avancé de la session, du peu de temps qui s'était écoulé depuis la réception de la réponse du gouvernement du Manitoba à l'arrêté ministériel du 21 mars et la nature complexe de la législation requise" il aurait consenti à ne pas procéder avec cette législation à cette session. Le principal obstacle pour lui, c'était la réouverture des négociations avec le gouvernement du Manitoba. Il est arrivé que ce qu'on redoutait le plus, c-à-d. la réouverture des négociations, n'a eu aucune conséquence, et que ce qu'on redoutait le moins, c-à-d. le délai, a été fatal. D'où l'on peut voir qu'il n'était pas si facile alors de s'orienter."

A nos lecteurs de juger si le *Manitoba*, dans ce passage perfide, n'a pas cherché à persuader à ses lecteurs que M. Angers a accepté, non pas un délai quelconque, mais le délai fatal que sir McKenzie Bowell, dans son aveuglement, apportait à la solution de la question ; et si, par conséquent, nous n'avons pas eu raison de protester contre le procédé de notre confrère.

Et voilà tout ce que nous trouvons utile de répondre au *Manitoba*.

IGNORANCE ET VICE

Parlant devant le Club féministe, de Chicago, il y a quelques semaines, le juge Waterman disait :

"Le temps est venu d'enseigner aux enfants des écoles publiques l'honnêteté ordinaire, le respect et la reconnaissance des droits, des sentiments et du bien d'autrui, si ces écoles doivent — comme elles devraient — contribuer au maintien du gouvernement libre. L'idée que le savoir qu'on acquiert dans les livres de classe rend nécessairement les gens honnêtes et produit des citoyens à l'esprit élevé est une illusion. L'instruction, telle qu'on la donne ordinairement dans nos écoles publiques, n'élimine pas du cœur de l'enfant les tendances déshonnêtes et criminelles qui peuvent s'y trouver : elle ne fait que leur imprimer une autre direction" — Extrait de l'*Ave Maria*, numéro du 28 février, page 243.

MANQUE DE ZELE

L'*Ave Maria*, numéro du 25 février, page 241 dit que le dernier rapport des missions catholiques parmi les nègres et les sauvages des Etats-Unis n'est pas enthousiasmant. Chaque année, c'est la même histoire, les mêmes chiffres, le récit des mêmes obstacles. Pendant les derniers douze mois, les dix millions de catholiques de la République n'ont contribué que \$65,000 pour permettre aux missionnaires de travailler à la conversion des nègres et des sauvages. Les missionnaires déclarent qu'il faut de l'argent si l'on veut que l'œuvre progresse, mais l'argent ne vient pas. Quelques-uns des évêques affirment leur étonnement de voir que les missionnaires et les religieuses continuent leur œuvre en face des privations et du découragement qui les attendent. Le dévouement apostolique ne manque certes pas ; mais ce qui manque terriblement, c'est la générosité parmi les laïques.

LE TIMES

Le *Matin*, de Paris, a une étude intéressante sur le *Times*, le plus considérable des journaux anglais.

Cet article est signé par M. Blowitz, correspondant du *Times* à Paris :

Le premier numéro du *Times* parut à Londres le 1er janvier 1788. Il ne différait pas essentiellement des autres journaux du moment. Le fait amusant aujourd'hui à y observer est qu'il publiait des nouvelles étrangères : de Rotterdam et de Paris, en date du 25 décembre 1787, c'est-à-dire sept jours après ; de Francfort, en date du 14 décembre, c'est-à-dire dix-huit jours après ; de Varsovie, le 5 décembre, c'est-à-dire après vingt-sept jours, et de Constantinople, du 10 novembre, c'est-à-dire après cinquante-deux jours.

Depuis cette date du 1er janvier 1788 jusqu'au jour où nous sommes, c'est-à-dire pendant un espace de cent onze ans, jamais le *Times* n'a cessé de paraître une seule fois, jamais il n'a été en retard une minute ; mais que de luttes il devait avoir à subir ! que d'obstacles à vaincre ! que de difficultés à surmonter !

Dès l'année qui suivit son apparition, son propriétaire, John Walter, était mis en prison pour avoir dit que le prince de Galles et le duc d'York avait eu une telle conduite que le roi leur avaient infligé un blâme sévère, et pour avoir annoncé que le duc de Clarence était rentré en Angleterre sans la permission de l'amirauté.

John Walter subit seize mois de détention, et son journal n'en continua pas moins à paraître.

Plus tard, en 1810, une conspiration menaçante éclata parmi ses ouvriers typographes. John Walter ne fut avisé que quelques heures d'avance de la grève qui allait éclater. Heureusement, cette grève commença le jour de paye, le samedi. Le *Times* ne paraissant pas et n'ayant jamais paru le dimanche, John Walter avait quarante-huit heures devant lui pour parer au danger. Sans rien dire aux meneurs, il racola rapidement quelques apprentis du dedans, quelques imprimeurs occupés du dehors, avança l'heure de la paye et de la fermeture des bureaux, endossa lui-même le vêtement d'ouvrier et avec son escouade novice travailla sans relâche pendant trente-six heures. Le lundi matin, les grévistes virent avec stupeur le *Times* paraître à l'heure exacte et se distribuer comme d'habitude.

La lutte se prolongea pendant cinq mois, au cours desquels, chaque soir, John Walter travailla lui-même à l'impression de son journal. C'est à cette indomptable énergie que le *Times* a dû ne pas voir son cycle interrompu un seul jour.

Une autre fois, ce fut le gouvernement lui-même contre lequel le *Times* eut à lutter. Le ministère Pitt, ne pouvant le faire servir à ses vues, résolut de le discréditer et de le ruiner.

Par ordre supérieur, les correspondances spéciales du *Times*, organisées déjà suivant un vaste système, furent arrêtées dans les ports de débarquement pour donner l'avance aux correspondances des feuilles ministérielles. John Walter, exclu de la voie com-

mune, des paquebots et de la poste, créa un service pour le *Times*, eut ses navires, ses malles-poste et ses courriers. Il dépassa même le gouvernement en organisant le premier un service mensuel de dépêches entre les Indes et l'Angleterre.

Aujourd'hui, toutes ces tribulations sont loin : la petite feuille de 1788 est devenue un journal à grand format de seize, parfois vingt pages, qui contient chaque jour la matière d'un très fort volume in-8o. En règle générale, chacune de ces pages est immuablement consacrée aux mêmes sujets : la page 1, aux mariages, naissances et décès ; la page 5 et la page 6, aux nouvelles télégraphiques extérieures ; la page 9, aux articles de fond et aux nouvelles de la cour.

La page 5 est devenue d'une importance exceptionnelle depuis le 4 mai 1874. Depuis ce jour, le *Times* ne reçoit plus ses correspondances du continent que par le fil télégraphique. Paris, Berlin et Vienne ont des fils spéciaux journaliers. Philadelphie et Calcutta en ont à certains jours et concentrent les nouvelles de l'Amérique et de l'Inde. Toutes les correspondances, qui sont d'ailleurs adressées au *Times*, lui sont aujourd'hui expédiées par le télégraphe, et l'on n'a recours à la poste qu'à défaut d'autre voie de communication.

Il convient de dire aussi que le *Times* n'a jamais reculé devant les sacrifices pécuniaires que nécessite un pareil système d'informations. En 1882, un seul télégramme, parti de Colombo et donnant une simple description de l'état dans lequel se trouvait le Tonkin, a coûté 40,000 francs. La même année, le correspondant spécial du *Times* à Alexandrie a dépensé, en chiffres ronds, 500,000 francs pour les dépêches qu'il a envoyées d'Egypte, ce qui représente une moyenne de 1700 francs par dépêche. Enfin, lors de la dernière révolution de la République argentine, le correspondant du *Times*, qui se trouvait sur les lieux, a dépensé 50,000 francs en deux jours pour tenir l'Europe, qui l'ignorait, au courant de ce lointain changement de gouvernement.

PROPAGATION DE LA FOI

En nous basant sur les très sérieuses données rassemblées en 1894 par M. L. E. Louvet, dit Mgr Leroy, nous arrivons à dénombrer ainsi les ouvriers apostoliques de toute nationalité, répandus à l'heure actuelle dans les cinq parties du monde.

Prêtres.....	13,314
Frères.....	4,500
Sœurs européennes.....	42,300
Sœurs indigènes.....	10,000

Soit un total d'environ... 70,114

Il y a de cela quatre ou cinq ans. Depuis, le nombre a certainement et considérablement augmenté. Ajoutons ici que la France compte parmi ses enfants les deux tiers de ces prêtres, les quatre cinquièmes des frères et des religieuses. C'est, à la fin du XIXe siècle, un chiffre que, sans doute, l'apostolat catholique n'a jamais atteint et nous aurons particulièrement lieu

de nous étonner et de nous réjouir quand nous saurons que, en 1789, le nombre des missionnaires à l'étranger n'atteignait pas 300....

Mais, à toute armée en campagne il faut un trésor de guerre.

L'argent ne vient pas des gouvernements, auxquels on ne peut actuellement demander qu'une faveur sans espoir de l'obtenir jamais : celle de ne pas nous susciter d'entraves....

L'argent ne vient pas de l'Eglise, à laquelle on a confisqué son territoire et ses biens. Depuis 1872, le gouvernement italien a mis la main sur les fonds de la Propagande elle-même, sans égard pour leur caractère international, pour leur origine et pour leur but.

L'argent ne vient pas des ordres religieux, des congrégations ou des séminaires apostoliques. A grand-peine ils se chargent de faire les frais d'éducation de leurs aspirants, mais il ne peut être question pour eux de les entretenir à l'étranger.

D'où vient l'argent ?

Les empereurs, les rois et les présidents s'étant retirés d'eux-mêmes, la Providence les a remplacés : les enfants du peuple seront ses missionnaires, et es sous du peuple leur fourniront leur budget. Charlemagne est mort, et saint Louis, et François Ier, et Louis XIV, et tant d'autres. Mais il reste à Dieu le prêtre, le séminariste, le simple chrétien, le travailleur, la mère de famille, l'humble servante et le petit enfant. Et c'est dans ce milieu qu'en 1822, à Lyon, s'est constituée l'œuvre de la Propagation de la Foi dont chaque associé donne un sou par semaine aux ouvriers de l'Evangile : d'où, cette année, 6,436,803 fr. 50. Il est juste d'ajouter ici les recettes de l'œuvre de la Sainte-Enfance, 3,397,617 fr. 18, partagés entre 181 missions pour l'éducation des enfants nés de païens. L'œuvre des Ecoles d'Orient a de son côté, reçu 271,349 fr. 55.

Mettons 7 millions et partageons-les entre les 70,000 missionnaires que nous avons trouvés dispersés dans le monde, nous aurons par an et par homme une moyenne générale de 100 francs.

On en conviendra, c'est peu, et c'est pourquoi il faut que tous les bons chrétiens fassent de la propagande pour ces œuvres, et qu'eux-mêmes leur apportent tout le secours qu'ils peuvent leur donner.

Lettres d'Autriche

(Correspondance de la *Croix*.)

Vienne, le 6 février.

Dans l'impasse

Le Parlement est prorogé une fois de plus et cette fois, comme les précédentes, annonce qu'il va ouvrir des négociations avec la minorité pour que celle-ci consente à renoncer à l'obstruction.

Il y aura deux ans au mois de mai qu'on en est là : en deux ans, la Chambre a ratifié un arrangement commercial avec le Japon et voté des secours aux victimes d'une inondation ; c'est tout ce qu'elle a produit de travail effectif. Quatre fois la Couronne a

renvoyé les parlementaires chez eux et chargé ses ministres, Badeni d'abord, puis Gautsch, puis M. de Thun, de négocier avec les partis ; jamais les négociations n'ont abouti. Il plaît au gouvernement de recommencer, mais le succès sera le même. Il n'y a rien à faire. En attendant, on gouverne au moyen du paragraphe 14 de la Constitution, paragraphe qui permet au souverain de prendre par voie de décret toutes les dispositions que le pouvoir législatif refuse de prendre. Si ce fameux paragraphe 14 n'existait pas, l'Autriche serait à l'heure présente dans l'anarchie la plus complète : la perception des impôts, le recrutement de l'armée, devraient être suspendus, et ce serait l'effondrement de l'Etat. Le parlementarisme a donc mis ce pays à deux doigts de la ruine. Comme on ne peut pas gouverner longtemps à coups de décret, il est clair que les choses doivent prendre mauvaise tournure un jour ou l'autre. Je l'ai déjà dit, mais je le répète pour que le lecteur ne soit pas surpris quand les événements surgiront.

L'appel à l'apostasie

Dans l'Autriche tout entière, le parti prussien redouble d'activité et d'audace pour atteindre le chiffre de dix mille conversions au protestantisme. La formule : *séparons-nous de Rome* trouve un assez bon accueil dans les milieux "intellectuels". Il ne se passe pas de jour que la *Ostdeutsche Rundschau*, organe des prussophiles, ne signale cinq, dix, quinze apostasies de "vrais Allemands" convaincus qu'un fidèle de la grande Allemagne n'est pas à sa place dans le sein de l'Eglise romaine.

Des agents circulent, inondent le pays de journaux, de brochures et promènent de maison en maison des formulaires d'apostasie pour lesquels ils recueillent des signatures. On ne sait pas au juste le chiffre des apostasies, mais la campagne est menée à grands frais. Parmi les pasteurs qui se sont mis en avant pour ce scandaleux racolage, je rencontre un M. Jaquemart dont le nom français donne beaucoup à penser.

N'est-il pas étrange, en effet, de voir un homme d'origine française prêcher l'apostasie aux Autrichiens de langue allemande, sous prétexte que l'Allemagne est la vraie patrie du protestantisme, qu'un vrai Allemand ne peut être que protestant, que protestant et Allemand ne doivent faire qu'un ?

D'un autre côté, les vieux catholiques se démènent avec grand bruit. La semaine dernière, ils ont organisé une réunion de racolage à Gratz, toujours avec la même formule : abjurons Rome, ne restons pas catholiques, puisque nous sommes Allemands. La réunion s'est terminée au chant de la *Wacht am Rhein*, chant de guerre des Allemands contre la France, car il semble que la haine de la France ne se sépare pas de la haine du catholicisme.

Quel que soit le succès de ces manœuvres, elles nous donnent un enseignement bon à retenir. Ce parti prussien travaille à anéantir l'Autriche au profit de la Prusse : n'est-il pas remarquable et frappant que pour renverser "ce vénérable et saint empire",

comme dit M. Lueger, ils commencent par essayer de lui enlever la foi catholique ?

BANQUE CATHOLIQUE

On écrit de Rome à la *Croix*, de Paris.

On a fait beaucoup de bruit à Rome d'un projet de fondation de banque catholique, parce que son nom était *Banca di San-Pietro*. On voulait faire croire qu'on allait mettre le catholicisme en actions et que la Basilique de Saint-Pierre allait devenir une succursale de la grande Bourse.

Deux mots d'explication indiqueront ce qu'est et ce que n'est pas cette banque.

Dans tout le nord de l'Italie, et spécialement dans la Lombardie et la Vénétie, les catholiques ont organisé, soit des caisses rurales, soit des instituts de crédit pour fournir de l'argent à ces caisses. L'argent, c'est incroyable à dire, abonde en Italie, et les banques souffrent d'une pléthore de billets qu'elles ne savent où placer avantageusement. Les opérations de ces banques se faisaient dans le Nord de l'Italie ; Rome et l'Italie méridionale n'avaient point d'instituts similaires pour répondre à des besoins qui étaient, pour le moins, aussi considérables qu'ailleurs.

De là vint l'idée de fonder à Rome une banque catholique qui rayonnerait sur la province romaine et les provinces méridionales, comme les précédentes font les places de la Haute Italie.

Ces instituts de crédit en Lombardie et Vénétie se mettaient sous le patronage local du patron de la paroisse. C'était par exemple la banque de saint Fidèle, celle de saint Géminien, etc. Les Evêques, favorisant ce mouvement qui groupait les forces catholiques, étaient les protecteurs nés de ces instituts. La banque que l'on fondait à Rome crut qu'elle pouvait pousser l'imitation jusqu'au bout, s'appeler banque de Saint-Pierre et chercher des patrons dans les hautes personnalités ecclésiastiques.

Ce fut une erreur de tactique. Il est clair que les banques locales restent dans leur rayon plus ou moins restreint ; mais fonder à Rome une banque catholique qui s'appellerait banque de Saint-Pierre, serait patronnée par des cardinaux ou des prélats, avait une tout autre portée. Rome, c'est l'Eglise, et un institut pareil, de par sa situation, de par son titre, de par ses patrons, s'arrogeait comme une sorte d'universalité. Cette pensée n'était certes pas dans les promoteurs de l'œuvre, elle ressortait toutefois des conditions où ils la fondaient.

On le leur a dit, ils n'ont pas eu de peine à s'en rendre compte, et la banque fondée à Rome prendra un nom plus simple ; ce sera un institut de crédit agricole et commercial qui n'aura pas de patron attitré, et dont le Comité promoteur sera composé exclusivement de laïques. De cette façon, il n'y a pas d'équivoque possible, chaque chose reste à sa place et le nom vénéré de saint Pierre ne se trouvera jamais en tête d'un protêt.

DON GIUSEPPE.

Le plan de la maçonnerie italienne

On écrit de Rome à la *Croix*, de Paris, à la date du 8 février :

Le 20 septembre dernier, M. Nathan, le grand maître de la Maçonnerie italienne, exposait dans un discours le programme que les Loges devaient réaliser. On n'en avait eu que des échos tronqués, et il était pour cette raison difficile de le juger. La *Civiltà Cattolica* a eu la bonne fortune d'en trouver le texte authentique et il est facile d'en tirer le programme de cette institution néfaste.

Il se compose des points suivants :

1° Loi sur les corporations religieuses pour empêcher leur développement ;

2° Loi sur les œuvres pies qu'il faudra rendre à la charité laïque en les sécularisant toutes, même celles qui ont des buts confessionnels. (Lisez religieux).

3° Combattre toutes les institutions de crédit, caisses rurales ou autres, qui sont confessionnelles. En d'autres termes, empêcher, par tous les moyens possibles, que les catholiques puissent se soutenir entre eux.

4° Déchristianiser l'éducation et l'instruction de la jeunesse et "arracher ces superstitions qui dénaturent l'école, grâce à des maîtres qui enseignent la foi dans le néant et dans l'absurde".

5° Mais tout cela sera inutile si on ne prend pas la femme. "Il faut lui enlever la foi, car elle la transmet à ses fils ; il faut qu'elle participe à la mission de la Maçonnerie afin que l'homme et la femme soient les deux notes musicales qui forment l'accord humain, les deux ailes sur lesquelles l'être monte toujours plus haut par la loi de l'éternel progrès dans l'éther de l'infini."

Tel est le programme maçonnique. Après l'avoir lu on ne peut nier :

1° Que la Franc-Maçonnerie ne soit une association politique, qui veut transformer la société actuelle pour en faire une autre complètement différente.

2° Que la Franc-Maçonnerie ne soit l'ennemie éternelle de l'Eglise puisque la condition nécessaire de cette transformation est précisément la destruction de la foi et du règne de Dieu dans les âmes.

L'ARBRE A MATELAS

Un pays où les matelas ne coûtent pas cher, c'est assurément la république de l'Equateur.

S'il faut en croire, en effet, un explorateur allemand, les Indiens de la Cordillère des Andes se confectionnent d'excellents matelas, voire des couvertures, avec l'écorce d'un arbre qu'ils appellent le "demaiaja".

Cette écorce a l'épaisseur d'une grosse flanelle et, après un traitement spécial que lui font subir les indigènes, elle devient si douce, si flexible, qu'on peut très bien la rouler et la plier sans la moindre inconvenance, absolument comme du feutre.

Les Indiens, pour obtenir la précieuse écorce, font une double section autour de l'arbre, à 2 mètres environ d'intervalle, puis ils détachent avec soin l'enveloppe ligneuse à l'aide d'outils tranchants, et la plongent dans

l'eau pendant plusieurs heures. Enfin ils râclent la partie rugueuse extérieure et frappent sur l'écorce avec des marteaux pour lui donner de la souplesse.

Il se fait un grand commerce, dans la région des Andes, de ces matelas économiques qui, pour ne pas avoir de ressorts, n'en sont pas moins très confortables.

VARIETES

Toujours les microbes

En se livrant à une étude sur l'action des diverses températures par lesquelles on fait passer le tabac pour le sécher, un chimiste de Virginie, d'après ce que relate M. A. J. Macnab dans la *Dépêche coloniale*, a découvert que l'arome du tabac est dû à la présence d'un microbe spécial qui se multiplie pendant la fermentation et qui doit, pour assurer cet arôme, être tué à un moment précis de son développement.

De cette constatation ce chimiste a été amené à l'essai de la culture des microbes du Vuelta-Abajo dans le bouillon de gélatine ; puis à sa profusion sur la feuille de Virginie ordinaire, au moyen de l'aspersion avec un léger blaireau, à un moment donné de leur fermentation ; il est arrivé ainsi, paraît-il, à donner à un tabac d'une valeur de six sous la livre, en sept à huit mois, l'arôme du plus renommé des crus de la Havane.

Les taches laissées par l'aspersion ne permettent pas d'employer les feuilles pour les robes des cigares, ce qui leur enlève un peu de valeur à ce point de vue ; mais, employées pour la pulpe de l'intérieur, elles ne le cèdent en rien, d'après ce qu'il affirme, aux premières.

Les anarchistes italiens

On écrit de Rome à l'*Etoile belge* :

Les anarchistes, ainsi qu'on le craignait, reprennent une attitude militante.

Dans l'espace d'un mois, à Livourne, trois agents de police, dont un inspecteur, ont été assassinés.

Pendant quelque temps la police vainement chercha les auteurs de ces crimes. Elle arrêta quatre anarchistes notoires sur lesquels elle avait des présumptions. Puis, tout dernièrement, elle en arrêta un cinquième, ami des premiers, qui, paraît-il, a fait des révélations.

Il aurait avoué que les anarchistes étaient bien les auteurs du meurtre des agents et, de plus, qu'il y avait tout un plan arrêté pour se débarrasser de la police de la ville.

Il s'agit maintenant de savoir si ce complot des anarchistes de Livourne a des ramifications en d'autres centres d'Italie.

Question résolue

La question de la création à Saint-Petersbourg d'une nonciature est résolue dans le sens négatif, affirme le *Journal de l'Ain*, à la date du 3 février. Le gouvernement russe, dans sa réponse aux ouvertures faites à ce sujet

par le Vatican, a déclaré que, tout en se rendant compte de l'utilité qu'aurait pu avoir la création d'une représentation diplomatique du Pape en Russie, il trouve le moment inopportun et peu favorable, étant donné l'état d'esprit de l'opinion publique et l'hostilité de la presse russe.

Les cannibales

Il y en a moins que jadis, mais il y en a toujours trop.

Un statisticien anglais a entrepris de les dénombrer, autant qu'on peut faire entrer dans un dénombrement cette intéressante fraction de l'humanité. Voici les résultats auxquels il est arrivé :

Baltas, 2,000 ; habitants du Delta du Niger, 80,000 ; Troglodytes, 10,000 ; Niams-Niams, 500,000 ; Mushanars et Melayas, 2,000 ; Cannibales d'Australie, 50,000 ; Mélanésie, 1,000,000.

Tous ces chiffres additionnels forment le total d'environ 1,930,000 anthropophages.

Mettons deux millions pour faire bonne mesure. En admettant le chiffre de 1 milliard et demi comme population de la terre, cela fait un homme qui mange ses semblables pour 749 qui ne les mangent pas, ou qui ne les déchirent à belles dents que par métaphore.

Hareng et canard

La nouvelle, pour une fois, n'arrive pas d'Amérique, mais de Norvège. Nous l'empruntons respectueusement au grave *Journal des Débats*.

Un M. Dahl, naturaliste darwiniste, avait capturé un hareng, et l'avait installé dans un bocal rempli d'eau de mer.

Graduellement—évolutivement—M. Dahl diminua la quantité d'eau. Le hareng finit par n'en avoir plus que quelques gouttes pour barboter. Il se résigna tant bien que mal, dit l'histoire, à cette raréfaction de l'élément liquide, lequel, à la longue, disparut complètement.

Entre temps, M. Dahl avait habitué son hareng à une nourriture terrestre.

Le naturaliste, après avoir fait de son poisson un amphibie, voulut en faire un reptile.

Il lui apprit—toujours progressivement—à ramper.

Au bout d'un certain temps, le hareng fut à même de suivre son maître dans ses promenades. Il l'accompagnait fidèlement, et s'attachait à ses pas comme un caniche.

Tout était donc pour le mieux, et M. Dahl se préparait sans doute à faire pousser de vraies pattes de caniche à son hareng lorsqu'un jour, le long des quais du port, passant sur un pont aux planches disjointes, le hareng fit un faux pas, glissa par une fente, et tomba à la mer.

La pauvre bête... s'était noyée !!!

LE MASSACRE D'OMDURMAN

Une dépêche de Londres, en date du 22 février, mande ce qui suit :

"En réponse à M. Labouchère, à la Chambre des Communes, aujourd'hui, M. Geo. Wyndham, secrétaire du ministère de la guerre, a dit que les officiers du général Kitchener avaient annoncé que 10,000 der-vishes ont été tués à Omdurman et 16,000 blessés, à part 400 tués à la prise de la ville. Il n'y a pas de rapports officiels du nombre des blessés soignés aux hôpitaux."

Législature provinciale

Les ministres ont beau dire et beau faire : ils n'appliquent pas, maintenant qu'ils sont au pouvoir, les doctrines qu'ils prêchaient dans l'opposition. Jadis ils condamnaient la politique dite des chemins de fer des gouvernements conservateurs. Il ne fallait pas, disaient-ils, faire revivre les subventions "périmées" faute d'avoir été gagnées dans les délais prescrits. Une subvention périmée est une obligation dont la province est débarrassée. En la faisant revivre on crée donc une nouvelle obligation. C'était une mauvaise politique, disaient les libéraux ; et sur ce point nous croyons qu'ils avaient raison ; car nos ressources sont trop limitées pour nous permettre de continuer à subventionner la construction de voies ferrées. Dans tous les cas, c'est en condamnant la politique des chemins de fer des conservateurs que les libéraux sont arrivés au pouvoir, et maintenant ils adoptent cette même politique ; ils font revivre des subventions périmées ou à la veille de l'être. Ils ont tort, doublement tort, selon nous. D'abord parce que dans l'état actuel de nos finances, c'est une mauvaise politique. Ensuite parce qu'ils ont promis de faire tout le contraire. L'opposition approuve ce que fait le gouvernement, parce que c'est la politique du parti conservateur qui est remise en honneur, mais elle blâme les ministres d'avoir manqué à leur parole. De là un long débat où les ministériels n'ont certainement pas eu le dessus.

Un autre point sur lequel les ministres se déjugent, c'est la question d'imposer une taxe aux municipalités pour l'entretien des aliénés pauvres. Ils condamnaient fortement cette taxe, et les voilà maintenant qui légifèrent dans le même sens.

Cet incident a donné lieu à un autre débat qui a prouvé qu'on peut facilement prêcher une doctrine dans l'opposition et la mettre ensuite en oubli une fois arrivé au pouvoir.

Il y a eu aussi un débat fort animé sur la question des réviseurs des listes électorales à Montréal et à Québec. L'aspect plaisant de ce débat, c'est que les deux partis voudraient avoir des réviseurs de leur couleur politique, mais ils ne veulent pas l'avouer. On s'est particulièrement échauffé au sujet du renvoi d'office, en décembre dernier, de MM. Desnoyers et Crankshaw, les réviseurs de Montréal. M. Flynn, d'ordinaire si calme, a été très véhément, et a dénoncé cet acte comme une illégalité flagrante. Les ministres et leurs amis ont prétendu justifier ce renvoi d'office en alléguant conduite partielle de la part des réviseurs. Comme ce débat était un débat *purement de parti*, il est difficile de voir quel côté a raison.

Quant aux réviseurs pour Québec, comme ils n'habitent plus notre ville, ni l'un ni l'autre, le gouvernement en profite pour modifier la loi de façon à lui permettre de les remplacer. Probablement, si les réviseurs actuels étaient des libéraux, on aurait fermé les yeux sur le fait qu'ils ont transporté leur demeure ailleurs.

Au Conseil législatif, le bill sur l'instruction publique a donné lieu à un assez long débat, mais le projet de loi a été adopté sans que les conservateurs aient cru devoir exiger l'enregistrement des voix pour et contre. L'honorable M. Chapais a prononcé sur la question un discours fort élaboré. Il condamne le bill dans plusieurs de ses dispositions. Il reprouve surtout la distribution des livres de classe par le gouvernement et l'uniformité des livres qu'on veut ainsi introduire. Heureusement, dit-il, la politique du gouvernement actuel sur ces deux points n'est pas applicable. C'est fort possible. On se souvient qu'en 1876-77 les conservateurs n'ont pas pu faire fonctionner leur fameux dépôt de livres et de fournitures scolaires et qu'ils ont dû y renoncer piteusement. C'est tout à fait dans l'ordre des choses possibles que les libéraux éprouvent un échec semblable.

Le bill amendant la loi de pharmacie a été voté par le Conseil en troisième lecture, également sans que les opposants aient jugé bon de faire enregistrer les voix. De sorte que nous ne savons pas officiellement quels conseillers étaient pour et quels conseillers étaient contre. On a lieu de supposer, toutefois, que l'immense majorité de la chambre haute était favorable à ce projet de loi.

Le bill de M. Chicoyne, établissant la conciliation comme procédure préliminaire dans certains procès civils, a donné lieu, au Conseil législatif, à un débat pénible.

D'abord, tous les libéraux, moins MM. Cormier et Sylvestre, se sont opposés au bill. M. Archambault, particulièrement, l'a combattu avec un acharnement incroyable. Est-ce parce que cet excellent projet de loi, le meilleur peut-être qui ait jamais été soumis à notre législature, a pour auteur un député conservateur et pour promoteur au Conseil un ancien chef conservateur, l'honorable M. de Boucherville ? Nous voudrions ne pas le croire, mais le fait est là : les conseillers libéraux, moins deux, ont voulu l'étouffer.

De plus, les conseillers protestants ont fait preuve d'autant d'acharnement que M. Archambault. M. Gilman a déclaré qu'il est persuadé qu'aucun protestant de cette Province n'est favorable au bill. Ce qui est manifestement faux, car tous les journaux protestants de la Province, nous assure-t-on, l'ont approuvé. M. Gilman, appuyé par ses collègues protestants, a fait enlever du bill la disposition qui nommait les ministres protestants conciliateurs *ex officio*, avec les prêtres catholiques, sans leur imposer la charge. Nous ne voulons pas que nos ministres aient rien à faire avec cette institution-là, s'est-il écrié. Enfin, les conseillers protestants ont fait preuve de tant de passion en cette circonstance, qu'on peut se demander si ce n'est pas un peu parce que c'est une institution française qu'on veut introduire dans notre pays. Ces messieurs ont prétendu

que ce projet de loi ne saurait être appliqué avec avantage dans la province de Québec parce que notre population est une population mixte. Ils ont paru croire que ce serait une abomination de voir un Anglais protestant comparaître devant un ministre de religion étranger à sa croyance. Pourtant, tous les jours, les juges catholiques entendent et jugent des causes entre protestants ou entre un catholique et un protestant ; et les juges protestants se prononcent entre deux plaideurs catholiques ou entre un plaideur protestant et un plaideur catholique ; et personne ne s'en plaint. A plus forte raison, un conciliateur, qui n'a pas de jugement à rendre du tout, mais qui travaille seulement à mettre les parties d'accord, n'a pas besoin de professer la croyance religieuse des contestants pour pouvoir réussir dans sa tâche. Un ministre protestant pourrait mettre d'accord deux catholiques ou un catholique et un protestant, de même qu'un prêtre catholique pourrait faire cesser une chicane entre deux protestants ou un protestant et un catholique.

Le bill, tel qu'il est venu devant le Conseil, était donc parfaitement raisonnable, et il n'y avait certainement pas lieu pour M. Gilman de crier comme un écorché, ni de faire retrancher les ministres protestants, comme conciliateurs *ex officio*. Le projet de loi a été finalement voté, sans l'amendement proposé par M. Archambault qui voulait réserver au lieutenant-gouverneur en conseil le droit de le mettre en vigueur par proclamation. Le projet de bill aura force de loi le jour de sa sanction.

Explication demandée

Sous ce titre : *Expliquez-nous ça*, le *Soleil*, du 1er mars, nous consacre un article qui se termine ainsi :

"Nous avons prétendu et avec raison, croyons-nous, que les chiffres que la *Vérité* a empruntés à la revue de Boston ne prouvent rien contre le système scolaire en vogue aux Etats-Unis. Non pas que nous soyons partisan de ces écoles qui ne sauraient convenir aux catholiques et dont nous ne voudrions pas pour la province de Québec, mais simplement parce que, de la manière indiquée, ces chiffres ne veulent rien dire.

"Et en voici une preuve éclatante qui va surprendre passablement M. Tardivel. C'est que dans la province que nous habitons, où se trouve depuis de longues années un système d'écoles publiques des plus religieux, où de fait l'enseignement religieux est sur le même pied que le profane, où les évêques ont le contrôle presque absolu de l'enseignement, il y a, non pas seulement 2,335 prisonniers par million d'âmes, mais bien 2,404, soit 69 de plus que dans le Massachusetts.

"Si les écoles sans religion des Etats-Unis sont la cause qu'il y a eu 2,335 prisonniers dans les prisons de l'Etat par million d'âmes, comment se fait-il que dans un pays où les écoles sont sous le contrôle des évêques catholiques, le chiffre des prisonniers soit plus considérable ?

"M. Tardivel est prié de nous expliquer ça."

Notre confrère n'est pas sérieux : il nous demande d'expliquer des chiffres, sans nous fournir l'occasion de les contrôler d'abord.

Le rédacteur du *Soleil* est assez vieux dans le métier pour savoir que, lorsqu'on veut discuter sérieusement, on

indique toujours très clairement et avec beaucoup de précision la source où l'on a puisé ses chiffres et ses renseignements.

Du reste, pour un homme qui n'est pas partisan des écoles publiques des Etats-Unis, condamnées par les protestants bien pensants comme la serre-chaude de l'incrédulité et de l'immoralité, le rédacteur du *Soleil* déploie beaucoup de zèle en faveur de ces institutions neutres.

Nous ferons remarquer de plus à notre confrère qu'il est très inexact de dire que "les évêques ont le contrôle presque absolu de l'enseignement" dans notre Province. C'est le Conseil de l'Instruction publique, composé de catholiques et de protestants, qui a le contrôle de l'enseignement ici. Pour les catholiques, c'est le comité catholique de ce Conseil qui dirige les écoles. Or le comité catholique est un corps politique, créé par une loi civile, présidé par un laïque et au sein duquel on compte autant de laïques que d'évêques. En tant que membres de ce corps politique, les évêques ont leur mot à dire dans la direction de l'enseignement, et c'est une garantie sérieuse pour les catholiques ; mais en tant que pasteurs d'âmes ils ne dirigent pas les écoles.

NOTRE PRESSE JAUNE

L'*Opinion publique*, de Worcester, publie ce qui suit, dans son numéro du 24 février :

"Les agents de la *Presse*, de Montréal, dans la Nouvelle-Angleterre, ont un nouveau cheval de bataille. Ils cherchent maintenant à augmenter le nombre de leurs abonnés, en annonçant partout à cor et à trompe que leur journal devra publier sous peu une "Vie de Cordélia Viau", écrite par elle-même.

"Nous protestons, au nom de nos mères de famille de la Nouvelle-Angleterre, contre l'insulte grossière qui leur est faite, car il faut être tout particulièrement dénué de sens moral pour venir ainsi tenter de battre monnaie, auprès de ces mères de famille, en faisant miroiter à leurs yeux tout ce qu'il peut y avoir d'alléchant dans les aventures d'une femme, non-seulement tristement impudique et adultère, mais dont les mains ont été en outre souillées par un crime absolument atroce et révoltant."

Nous joignons notre protestation à celle de notre confrère de Worcester. Si les faits qu'il affirme sont vrais, c'est une exploitation honteuse de la curiosité malsaine.

Un confrère dit qu'une vie de Cordélia Viau pourrait être écrite de façon à faire du bien, en mettant nos compatriotes en garde contre ce qui a perdu cette malheureuse femme. En théorie, cela est vrai ; mais la *Presse* ne nous a pas habitués à chercher dans ses colonnes des sujets d'édification. Ce n'est donc pas un jugement téméraire de supposer que la vie de Cordélia Viau que nous donnera la *Presse* sera avant tout une œuvre sensationnelle.

La santé du Pape

Les dernières dépêches nous assurent que la santé du Saint-Père, quelque peu ébranlée ces jours-ci par une opération chirurgicale — l'enlèvement d'un kyste — est maintenant rétablie. Les médecins déclarent que la vitalité de Léon XIII est telle qu'il peut raisonnablement compter encore sur dix années de vie. Le 2 de ce mois, Sa Sainteté est entrée dans sa 90e année. *Ad multos annos !*

A travers les journaux des Etats-Unis

Le *Catholic Citizen*, de Milwaukee, journal américanissime, en date du 25 février, est fort peu content de Rome. D'abord, il déplore la facilité qu'on a de s'adresser à Rome. Que chaque petite minorité, pour chaque petite querelle, ait recours à Rome, c'est une maladie—a disease—, dit-il. Jadis, ajoutait-il, les rois d'Angleterre firent voter des lois pour empêcher le trop fréquent recours à Rome—"overmuch running to Rome". Sans doute, de telles lois votées par le pouvoir civil ne peuvent pas se défendre, "mais l'idée avait du bon", et les règlements de l'Eglise en ce pays devraient mettre un frein au trop fréquent recours à Rome!

Le même numéro publie un article intitulé : *Procès fait à un homme mort*. L'homme mort, c'est le Père Hecker. "Si le heckerisme est censuré, dit-il, cette condamnation sera saluée comme un coup porté à l'américanisme. Voilà pourquoi nous demandons qu'on abandonne la controverse, et que les autorités romaines s'occupent d'organiser un corps de missionnaires pour la conversion de l'Italie, d'après le plan indiqué par le Père Hecker pour la conversion de l'Amérique."

Comme on le voit, on ne manque pas d'insolence chez nos voisins.

Le rédacteur du *Catholic Citizen* avait à peine écrit cela que la nouvelle de la publication de la lettre du Pape lui est arrivée. Cela ne l'empêche pas de continuer ses insolences. Citons : "La lettre s'ouvre avec la déclaration que ce document doit être considéré comme une nouvelle preuve de l'amour du Pape pour l'Amérique. Il paraît que le cardinal Gibbons, à qui la prétendue lettre était adressée, a retardé la communication au public américain de cette preuve de l'affection du Pape et que l'archevêque Ireland traversa les mers pour obtenir que l'amour du Pape se manifestât d'une autre façon. Les dépêches font voir que juste au moment où l'archevêque Ireland plaiderait auprès de Sa Sainteté, quelque intrigant eut une copie de la lettre et la fit publier. Il y a dans ce procédé, soit un grand manque de respect à l'égard du cardinal Gibbons pour lequel le Vatican lui doit des excuses, ou bien la publication, si elle est autorisée et officielle, blâme virtuellement le cardinal américain d'avoir retardé la communication aux fidèles d'une lettre du Pape."

Et ce journal continue ainsi :

"Une chose paraît bien certaine, c'est que, pour l'amour de la paix de l'Eglise en ce pays, il devrait y avoir un mode de procédure bien définie quand il s'agit de porter des causes touchant les affaires américaines devant les autorités romaines. Comme de raison, nous devons conseiller la soumission et l'attente, quelle que soit la décision de Rome. Mais l'apparence d'irresponsabilité, l'impression qui existe qu'une décision romaine, comme l'épée de Damoclès, peut tomber à tout moment, disparaîtrait s'il y avait un peu de procédure ; si, par exemple, l'archevêque Corrigan, qui a donné son imprimatur au livre du Père Elliott, et

l'archevêque Ireland qui en a écrit la préface, étaient entendus en sa faveur avant que la décision fût rendue, et non après."

Les dépêches nous ont dit que Mgr Ireland lui-même n'a pas hésité à adhérer à la lettre du Pape. Comme on le voit, les journalistes de son école n'ont pas le même esprit de soumission.

Nous lisons dans le *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, à la date du 4 mars :

"Les sœurs de Key West (Floride) qui ont abandonné leur couvent au gouvernement et ont rempli, gratuitement, les fonctions de garde-malades auprès des soldats blessés, n'ont reçu ni médaille ni vote de remerciements de la part du Congrès. En proportion de leurs moyens, elles ont fait plus pour le drapeau qu'Hélène Gould (qui reçut une médaille et un vote de remerciements pour services rendus à l'armée). Mais elles sont catholiques ; et les catholiques ne doivent pas s'attendre à être reconnus, remerciés et traités comme les autres."

The *Catholic Directory*, pour 1899, porte le nombre des périodiques catholiques, aux Etats-Unis, à 268, dont 172 en langue anglaise. Viennent ensuite les publications allemandes au nombre de 42, puis, les françaises, les bohémienues, polonaises, espagnoles, flamandes, slaves, etc. A Cleveland, il y a un journal catholique hebdomadaire publié en madgyar, ou hongrois. La plupart des publications catholiques des Etats-Unis sont des journaux hebdomadaires. Il n'y a que huit journaux quotidiens et aucun en langue anglaise. L'Etat de New York possède 37 publications catholiques ; la Pensylvanie et le Massachusetts chacun 25 ; l'Ohio, 20 ; l'Illinois, 19 ; l'Indiana 9. Il y a une ou plusieurs publications catholiques dans 34 Etats et territoires.

Le *Herald*, de New York, nous entretient de la façon dont la "haute gomme" passe la saison du carême aux Etats-Unis. C'est une saison de réjouissances, de jeux, de fêtes, d'amusements : "The jolliest season of the social year." On organise des clubs de danse, des clubs d'euchre, des clubs de luncheon, des clubs de théâtre, etc. Tous ces clubs s'intitulent *Lenten clubs* ! C'est-à-dire que l'aristocratie américaine ne se contente pas de profaner systématiquement la saison que l'Eglise consacre à la pénitence, elle en profane même le nom.

CORRESPONDANCE

L'établissement des nôtres dans l'Ouest Canadien

Un correspondant de la *Patrie*, qui signe Jean-Pierre, donne de fort bons conseils à tous ceux qui songent à émigrer soit au nord, soit au sud, n'importe où ; car la somme des avantages et celle des inconvénients se compensent presque partout.

Du Brésil au Klondyke, les pauvres humains, luttant contre la misère, seront toujours la grande majorité.

Le tort ordinaire de ceux qui donnent des conférences sur la colonisation,

c'est de laisser dans l'ombre les inconvénients, et ne faire miroiter que les avantages. De là les déceptions de plusieurs. Qu'il s'agisse des cantons Labelle, du lac St-Jean, du Manitoba ou de la Saskatchewan, c'est toujours le blus beau pays du monde, une terre promise, un coin du paradis terrestre, le grenier du Canada.

Le correspondant Jean-Pierre avertit bien les gens que partout le colon doit s'attendre à rencontrer des inconvénients ; en ceci il fait très bien ; mais il y a un point sur lequel nous différons d'opinion avec lui : c'est quand il dit à nos vieilles familles de la Province de Québec que c'est pour elles un très grand avantage "d'émigrer" à la Saskatchewan, quand elles peuvent, en vendant leur terre, réaliser une somme de 1,000 à 1,500 piastres.

Nous ne voudrions pas déprécier le moins du monde le Nord-Ouest, dont le sol est en effet d'une fertilité remarquable (quoique beaucoup de nos terres soient aussi fertiles, dans la Province de Québec, lorsqu'elles sont bien cultivées) ; mais cette fertilité seule ne suffit pas pour faire la richesse d'un pays.

Au Manitoba, par exemple, qui produit le blé en abondance, où sont les fermiers qui sont dans une plus grande aisance que nos bons fermiers de la Province de Québec ? Nos Cantons de l'Est et même certaines parties des montagnes rivaliseraient avec certains coins du Manitoba, parce que, s'il y a là des avantages qui nous manquent il y a aussi des inconvénients dont nous n'avons pas à souffrir.

Nous avons, dans les provinces de Québec et d'Ontario, de vastes terrains à remplir, ces terres, sans avoir partout la fertilité des prairies de l'Ouest, sont, cependant, sous bien des rapports aussi avantageuses pour nos Canadiens (peut-être plus) que les terres de la Saskatchewan. Pourquoi alors aller si loin dépenser de grosses sommes d'argent qui suffiraient amplement pour installer ici un colon dans les meilleures conditions possibles ? Qu'on fasse des efforts pour rapatrier nos Canadiens ; que ceux qui veulent revenir des Etats-Unis s'en aillent au Nord-Ouest, c'est fort bien, nous y applaudissons des deux mains ; mais, de grâce, qu'on ne conseille jamais à une famille de nos campagnes de vendre sa terre pour aller au Manitoba. Ces familles-là peuvent trouver à s'établir avantageusement par ici où nous avons besoin de tout notre monde.

Une famille perdue ici nous fait plus de dommage que ne pourraient faire de bien 50 familles canadiennes envoyées au Nord-Ouest. Dans ce grand "vase" du Nord-Ouest, qui se remplit de cent nationalités différentes, nos Canadiens ne seront jamais qu'une goutte de vin dans une tonne d'eau—où qu'une goutte d'eau dans une tonne de vin. Toute famille qui part d'ici nous affaiblit, et nous osons affirmer qu'elle n'est plus une force pour la nation canadienne quand elle est noyée dans le grand Nord-Ouest, au milieu des peuples scandinaves et slaves qui l'ont envahi.

Notre armée a mal manœuvré ; elle a manqué le coup de s'emparer du champ de bataille en 1870 ; ce qui nous

reste à faire, c'est de concentrer nos forces sur un autre point. Si nous sommes destinés à jouer un rôle important comme peuple, ce ne sera jamais le Nord-Ouest qui sera notre force.

Notre force à nous, c'est la Province de Québec, et c'est sur ce point que nous devons concentrer nos efforts pour coloniser. Que les familles obligées de vendre leur terre aillent s'établir dans nos cantons, où il reste des immensités à coloniser. Les journaux annoncent qu'un nouveau champ vient de s'ouvrir à la colonisation : le Lac Timagami,—relativement très proche d'ici,—offre, dit-on, beaucoup d'avantages : bon terrain, belles forêts, eau abondante, mines très riches, enfin facilités d'exportation. Que nos Canadiens aillent visiter au proche avant de s'aventurer au loin.

JEAN-PAUL.

PETITES NOTES

Le steamer *Labrador*, de la ligne Dominion, parti de Halifax pour Liverpool le 20 février, a fait naufrage, mercredi le 1er mars, sur les rochers Mackenzie, à 4 milles d'un îlot à l'ouest de l'Ecosse, appelé Skerrevore. Il était à 60 milles de sa route, ayant dévié de sa course pendant un temps de brouillard. Les officiers ont pris la lumière de Skerrevore pour une des lumières sur la côte nord de l'Irlande. Le capitaine Erskine, ses officiers et les hommes de l'équipage ont fait leur devoir bravement. Tous les passagers ont été sauvés. Le navire a été complètement perdu.

Lord Hershell, représentant du gouvernement impérial à la conférence internationale anglo-américaine, est mort subitement à Washington, la semaine dernière.

Cette année, c'est M. Edouard Rod, romancier, qui donne la série de conférences devant le cercle français de l'Université Havard.

Les journaux ont annoncé que Mgr Touchet, évêque d'Orléans, avait invité Mgr Ireland à faire le panégyrique de la vénérable Jean d'Arc, aux prochaines fêtes du mois de mai. C'était une étrange invitation, car la vierge de Domremy était essentiellement française et royaliste. L'archevêque de Saint-Paul n'est ni l'un ni l'autre. On assure que Mgr Ireland a eu le bon goût de décliner l'invitation ; les journaux français l'affirment, et le correspondant romain du *Freeman's Journal*, ordinairement bien renseigné, le donne clairement à entendre dans sa lettre publiée le 25 février.

Le *Catholic Mirror*, de Baltimore, numéro du 25 février, publie le texte latin de la lettre de Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Gibbons sur l'américanisme.

C'est étonnant de voir les sottises que publient certains journaux profanes au sujet de la lettre du Saint-Père au cardinal Gibbons. Nous avons vu dans nous ne savons plus quelle feuille américaine que la condamnation de l'américanisme est la revanche de l'Espagne ! Le *Star*, de Montreal, du 4 mars, parle de "la traduction de la vie du Père Hecker par M. l'abbé Maignen", laquelle serait peu exacte et la cause de toute la difficulté ! Il est permis au journaliste moderne de parler de choses qu'il ne connaît pas, mais vraiment on dépasse la limite dans le cas actuel.

L'acquiescement d'un mendiant

(De la *Vérité*, de Paris.)

Le tribunal du Château-Thierry, présidé par M. Magnaud, déjà célèbre par d'autres jugements, vient d'acquiescer un jeune homme de dix-sept ans, poursuivi pour mendicité. Le prévenu avait demandé et obtenu, à la Ferté-Milon, un morceau de pain.

Le jugement fait remarquer que celui-ci — un nommé C... — était sans ressources au moment de son arrestation, qu'on ne lui a jamais appris aucun métier et que, placé par sa mère, veuve, chez un cultivateur, qui d'ailleurs ne le payait pas, il n'a jamais eu rien à se reprocher sous le "rapport de la probité et de la morale"; que, ayant quitté ce patron, il a essayé de se procurer du travail "et s'est hâté d'en profiter, quelque minime qu'en ait été le salaire."

Le jugement poursuit en ces termes :

Attendu que c'est dans ces conditions que C... sans travail, presque sans vêtement et dans l'impossibilité de pouvoir compter sur le secours des siens, a demandé et obtenu à la Ferté-Milon un morceau de pain ;

Qu'à raison de ce fait il est poursuivi pour mendicité, le département de l'Aisne possédant un établissement destiné à y obvier ;

Attendu, sur ce point, que l'établissement dont il s'agit est affecté, d'après les renseignements officiels, à huit départements ; qu'il contient seulement sept cent seize places toutes occupées actuellement, alors qu'il existe dans l'étendue de sa circonscription un nombre infiniment supérieur d'indigents obligés de recourir à la mendicité ;

Que sa population se compose de vieillards, de mendiants, atteints d'infirmités de toutes les catégories, d'idiot, à concurrence de 626, de 72 mendiants reçus à la suite de condamnations et de 18 enfants au-dessous de 15 ans ;

Qu'il ne reçoit aucune personne valide réduite momentanément à l'indigence par manque de travail ;

Attendu que, malgré son utilité incontestable et les louables efforts de l'administration, cet établissement, à raison de son exigüité, ne répond ni aux nécessités, ni aux exigences de la situation.

Que, du reste, pour s'y faire admettre, l'indigent doit non seulement faire une demande, mais encore obtenir l'intervention de sa famille ou de sa commune, de qui on exige l'engagement de participer aux frais d'entretien ;

Qu'il était impossible à C..., comme à la plupart des indigents cherchant du travail loin de leur pays d'origine, de fournir de semblables justifications ;

Qu'eût-il été à même de les produire il lui fallait, tout au moins, se procurer à manger en attendant la décision administrative, toujours longue à venir, malgré l'activité qu'on peut apporter à la prendre ;

Qu'il y a donc lieu de décider que l'établissement existant à Montreuil-sous-Laon, dans le département de l'Aisne, pour obvier à la mendicité, non seulement dans ce département, mais dans huit autres, est absolument insuffisant pour satisfaire au vœu de la loi ;

Que cette constatation suffirait à elle seule pour amener la relaxe du prévenu ;

Attendu qu'en effet la société, dont le premier devoir est de venir en aide à ceux de ses membres réellement malheureux, est particulièrement mal venue à requérir contre l'un d'eux l'application d'une loi édictée par elle-même et qui, si elle s'y fût conformée en ce qui la concerne, pouvait empêcher de se produire le fait qu'elle reproche aujourd'hui au prévenu ;

Attendu, au surplus, que l'établissement de Montreuil-sous-Laon, répondrait-il à toutes les exigences de la loi, le délit de mendicité n'est réellement et juridiquement commis que par ceux qui, dans le but avéré de ne se livrer à aucun travail, sollicitent habituellement la charité publique, soit directement, soit par les moyens ou sous les prétextes les plus divers ;

Que c'est contre les mendiants professionnels que la loi a été faite et que c'est sur eux seuls qu'elle doit s'appesantir dans toute sa rigueur.

Qu'on ne saurait se montrer trop sévère à l'égard de ces parasites de la société qui n'ont d'autre métier que d'exploiter la charité publique, non seulement en sollicitant cyniquement l'aumône sur la voie publique, à domicile ou à l'entrée de certains édifices publics, mais encore en s'introduisant, grâce à la complaisance coupable des uns ou à la légèreté impardonnable des autres, dans toutes les œuvres de bienfaisance au détriment des véritables malheureux, à l'égard desquels ils finissent par rendre sceptiques même les cœurs les plus compatissants ;

Attendu que celui qui, poussé par les inéluctables nécessités de l'existence, demande et obtient un morceau de pain dans le but de s'alimenter ne commet par le délit de mendicité.

Tel est le cas de C...

Attendu que, pour équitablement l'apprécier, le juge doit, pour un instant, oublier le bien-être dont il jouit généralement afin de s'identifier, autant que possible, avec la situation lamentable de l'être abandonné de tous, qui, en haillons, sans argent, exposé à toutes les intempéries, court les routes et ne parvient le plus souvent qu'à éveiller la défiance de ceux auxquels il s'adresse pour obtenir quelque travail.

Qu'évidemment l'appel fait à la solidarité humaine par ce malheureux, dans sa détresse même parfois méritée, doit d'autant moins constituer une infraction pénale qu'il peut arriver à l'homme le plus laborieux dont le travail est la seule ressource, de se trouver dans un état d'indigence momentanée, mais absolue, par suite de maladie ou d'un chômage inopiné et prolongé ;

Qu'on ne saurait admettre que le législateur ait voulu atteindre l'être réellement privé de tout qui, pour atténuer pour lui ou les siens les tortures de la faim, sollicite convenablement son semblable, plus heureux, de lui venir en aide et ne manifeste aucune animosité si sa requête est repoussée ;

Qu'une demande de cette nature, formulée dans de pareilles conditions, ne comporte aucune faute, par conséquent aucune répression, qu'elle doit être considérée comme un cas de force majeure, auquel la deuxième partie de l'article 64 du code pénal, libérale-

ment entendu, enlève tout caractère délictueux et qui découle du droit à la vie, ce patrimoine intangible de l'être humain ;

Que bien souvent, d'ailleurs, celui qui, en de pareilles circonstances, essaye d'obtenir un secours nécessaire, le fait pour éviter de se le procurer par des moyens véritablement coupables ;

Attendu que les lois pénales répressives de délits qui ne portent préjudice à personne et sont exclusifs d'intention frauduleuse, doivent surtout, dans des cas semblables à celui qui est soumis actuellement au tribunal, être interprétées en s'inspirant des plus larges pensées d'humanité et en tenant compte des réalités de la vie, parfois si dures pour les déshérités de la fortune ;

Qu'accumuler sur le prévenu des condamnations de la nature de celles qui, d'ailleurs, est requise avec beaucoup d'indulgence, c'est lui rendre la recherche du travail plus difficile et le pousser inévitablement, en lui faisant perdre tout espoir de réhabilitation, dans la voie de la mendicité professionnelle avec toutes ses désastreuses conséquences ;

Que, s'appuyant sur ces principes à la fois juridiques et humains, le tribunal ne peut voir dans le prévenu C... qu'un malheureux et non un délinquant au sens de l'article 274 du code pénal.

Par ces motifs :

Le renvoi des fins de la poursuite, sans dépens.

La révolution en Corée

Mgr Mutel, vicaire apostolique en Corée, dans une lettre que publient les *Missions catholiques*, donnent d'intéressants détails sur des troubles révolutionnaires survenus en novembre dernier à Séoul, et qui menacent d'aboutir à la chute du gouvernement impérial ; l'action des ministres protestants américains s'est révélée dans cette circonstance d'une manière évidente.

"L'empereur, avec une inimaginable faiblesse, ayant laissé s'organiser un club révolutionnaire, dont il subit pendant quelque temps toutes les volontés, puis, ayant fini par s'insurger et faire mettre en prison les chefs de ce mouvement, il y eut une sorte de soulèvement et des rassemblements devant la prison pour réclamer la liberté des détenus.

On employa les promesses, les menaces et quelque peu la police, sans parvenir à disperser la foule. Le gouvernement prit peur et relâcha les prisonniers. Cette concession augmenta l'arrogance des mutins. Ils déclarèrent qu'ils se disperseraient si leurs demandes étaient exécutées.

L'empereur alors fit appeler de la province, en secret, les portefaix dont la corporation était dissoute depuis quatre ans. Ils accoururent aussitôt. Cette armée d'un nouveau genre se rassemble dans un quartier et somme le peuple de se disperser. On se rit de la sommation. Alors les portefaix, au nombre d'un millier, armés de gourdin, se jettent sur les clubistes et les mettent en fuite. Il y eut quelques têtes cassées. Le gros des révoltés se

sauve et se rassemble au centre de la ville, jurant de se venger, pendant que, sur un ordre du palais, les portefaix se retirent hors de la capitale. C'était le 21 novembre.

Le 22, le peuple, drapeau en tête, va attaquer les portefaix. L'empereur, prenant peur, a congédié ces auxiliaires qu'il avait appelés, promis aux clubistes de les laisser se reconstituer et s'est engagé à exécuter les volontés du peuple. Là-dessus seulement les rassemblements se sont dispersés.

Pendant ce temps, les portefaix se fortifient en dehors de la ville ; quelque nouvel esclandre est inévitable. Ce sont les convulsions d'agonie d'un régime et d'un monde.

Le dessous des cartes est bien curieux. Ce mouvement révolutionnaire a été dirigé par les ministres protestants américains. Leurs journaux sont unanimes à le célébrer ; les principaux meneurs sont ou de leurs adeptes ou des élèves de leurs écoles ou de leurs clients. Le chef du club, rédacteur du journal *l'Indépendant*, est plus ou moins ministre protestant.

C'est un jeune homme très intelligent, qui a fait quelques études en Amérique et qui parle bien l'anglais. Quoique Coréen, il est marié à une Chinoise et il parle le chinois. En 1896, il a passé quatre mois à Paris pour apprendre le français qu'il connaît assez bien. Son nom est Youn-tchi-ho. Si vous entendez dire quelque jour qu'il est devenu président de la République Coréenne, il ne faudra pas trop vous en étonner.

C'est une grosse responsabilité, toutefois, qu'ont assumée ceux qui ont mis ainsi le pays en feu. Que Dieu daigne tirer de cette confusion ce qui doit procurer sa plus grande gloire !

Mgr Mutel termine ainsi :

"Nous ne sommes pas inquiétés jusqu'ici, mais nous craignons pour l'avenir. Si la révolution gagne la province, nos chrétiens auront beaucoup à souffrir."

L'ORIGINE D'UNE ÎLE

Le Vêridique, de la *Croix*, parlant de l'île de San Bartolomeo, dans le Tibre, à Rome, fait connaître la curieuse origine de cet îlot :

Cette île doit son existence à la révolte du peuple romain contre Tarquin le superbe. Pris de colère le peuple jeta alors dans le fleuve les bottes de blé, ramassées dans les champs de Tarquin ; ces bottes de blé, mêlées au sable charrié par le fleuve formèrent peu à peu l'île comme le raconte Tite-Live dans la première partie du second livre de ses *Histoires*.

Plus tard, on fit dans cette île une construction ayant la forme d'un navire en mémoire de celui qui, en 293 avant Jésus-Christ apporta d'Epidaure le serpent d'Esculape. Un obélisque forma le mât du navire ; à la proue était placé un temple dédié à Jupiter Licaonius et, à la poupe, le temple d'Esculape. Dans les jardins du couvent de Saint-Barthélemy on montre encore un bas-relief, représentant le serpent d'Esculape.

Sur le bras ensablé fut jeté le *Pont Fabricius*, aujourd'hui *Ponte quattro capi*, dont la continuation, entre l'île et la rive droite du Tibre, est le *Pont Cestius*, le *Pont San Bartolomeo*.